

Annexe 5

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Conseil général de l'Environnement
et du Développement durable

Paris, le 30 septembre 2010

3ème Section
Aménagement durable des Territoires

Collège paysage, espaces protégés
et patrimoine

Anne Fortier-Kriegel
Architecte Paysagiste

Chargée d'Inspection générale

RAPPORT

A LA COMMISSION SUPERIEURE DES SITES

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2010

Tél. 01 40 81 23 00 – Fax : 01 40 81 23 95
Courriel : anne.fortier-kriegel@developpement-durable.gouv.fr

APPROCHE PATRIMONIALE ET PAYSAGERE DES PLANTATIONS DU CANAL DU MIDI

Vous m'avez demandé d'examiner les plantations du canal du Midi, je me suis déplacée sur le terrain les 29 et 30 juillet 2010. J'ai été accompagnée le 29 par Mme Zoé Bauchet, chef de service adjoint Biodiversité, Eau, Paysage et Mme Marisol Escudéro inspectrice des Sites dans la région Languedoc Roussillon et le 30 par M. Jean-Louis Rey, inspecteur des Sites dans la région Midi-Pyrénées. J'ai rencontré sur le terrain Mme Valérie Mura responsable de la mission des politiques environnementales et patrimoniales à VNF ainsi que Mme Emilie Collet Chargée d'environnement, M. Sébastien Giorgis Paysagiste et concepteur de l'étude, sa collaboratrice Mme Iris Godart et le soir du 29, à Carcassonne le secrétaire général de la préfecture, M. Pascal Zingraff.

Les plantations de platanes, le long du canal du midi sont à très court terme condamnées, elles sont en effet attaquées par le chancre, un champignon qui se loge à l'intérieur de chaque arbre, étouffe ses vaisseaux et entraîne une mort rapide. Le champignon est véhiculé par l'eau du canal et il ne disparaît que lorsque l'arbre meurt. L'accélération de la propagation de la maladie sur les arbres touche des sites de plus en plus nombreux et la totalité des platanes plantés sont très vite appelés à disparaître.

Pour comprendre l'ampleur et les difficultés du phénomène actuel comme le fait que l'alerte n'ait pas été signalée plus tôt, il faut savoir que depuis (le début des années 80) le canal ne sert plus à la navigation de commerce et que son usage se limite au tourisme. Les crédits d'entretien de l'ouvrage ont été sévèrement amoindris. Faut de moyens les plantations ne sont plus apparues comme un élément de première importance, mieux elles n'étaient plus comptabilisées ces dernières années dans le budget de VNF. Les crédits afférents aux plantations relevaient des contrats de plan. Les priorités du nouveau gestionnaire ont essentiellement porté sur l'entretien

sécuritaire des berges afférents au DPF (domaine public fluvial). Cela explique encore que les plantations du canal ont été considérées depuis près de trente ans comme un élément esthétique secondaire et non comme l'élément majeur de la qualité paysagère du grand ouvrage d'art. Le terrible contexte de la maladie propagée par le chancre a amené les pouvoirs publics à commander une étude. Celle-ci devrait entraîner une nouvelle dynamique sur la réimplantation du patrimoine arboré.

Si nous souhaitons favoriser la replantation du canal du Midi pour les trente années à venir, les projets engagés pour l'utilisation contemporaine du canal doivent s'inscrire dans la mise en valeur des éléments et des principes qui en font la singularité comme l'harmonie. Dans cette perspective, il convient de prendre la mesure que tout autant que le miroir d'eau, les plantations alignées sur chaque rive appartiennent à l'image du canal du Midi. Il convient donc de ne pas se tromper de programme pour la restauration.

Les plantations d'alignement forment, à la fois un paysage intérieur et une ligne extérieure, ce qui à travers les sites traversés permet de reconnaître le passage du canal. Le canal du Midi, **figure singulière a été inscrit au patrimoine mondial** de l'humanité. L'expert suédois de l'UNESCO, M. Reinhold Castensson s'est rendu sur place et l'a étudié avec les services français régionaux du 21 au 23 février 1996. Le texte de justification de l'inscription mentionne à cet égard : « the concept of the canal as a linear park » et l'article 1 spécifie encore : « to mould the landscape and the planting to provide an example of linear planning ». On le voit, ce qui confère la qualité paysagère du canal du midi est intimement lié à la plantation d'alignement⁶⁰. La plantation d'alignement forme ce grand jardin territorial qui a été validé comme composition. L'espace du canal devient un lieu à parcourir à la fois clos et transparent qui unifie toute la région et reste le symbole d'un art de l'aménagement à la française, unique au monde. « an example of linear planning worthy of roman masterpieces ». Le canal du Midi est un monument attaché à l'histoire de la formation du territoire français, son édification s'est réalisé à travers un matériau de construction qui n'est pas la pierre mais l'arbre aligné⁶¹. Ce dernier a borné l'espace faisant naître une image que chacun garde en mémoire et qui porte des repères universels à l'instar de l'image de Notre Dame de Paris.

L'étude qui nous est soumise aujourd'hui, attachée à la replantation du canal nous paraît poser un problème de droit qui entraîne une question politique. Si elle reconnaît que : « les *grands alignements de platanes, représentent le motif paysager emblématique, sur un peu plus de 60% du linéaire* », elle propose néanmoins à de nombreux endroits de remplacer la figure de l'alignement par celle des bandes boisées ou des bandes arborées. A l'exception de sections historiques où, elle préconise de conserver l'alignement avec un intervalle de 7 à 8 mètres, elle instaure un très long intervalle de 12 mètres quelques fois 15 mètres à la place des 7 mètres actuels⁶². Elle préconise encore une proposition de traitement asymétrique des berges du canal en fonction des faciès et des paysages traversés. Enfin elle conforte les haies arbustives installées fréquemment sur les glacis des rives qui cachent le miroir d'eau. Ces propositions nous semblent aller à l'encontre des caractéristiques du site du canal du Midi.

Les bandes boisées composées d'arbres et d'arbustes ferment l'espace. Elles créent une barrière visuelle, un mur de verdure qui n'offrent plus l'ouverture et la transparence de l'alignement interdisant au promeneur le spectacle des paysages traversés. Les bandes boisées révèlent un espace rendu à l'état naturel, peu hospitalier (notamment celles que nous avons examinées lors de notre déplacement sur le terrain à proximité de l'écluse de Remeville jouxtant l'A 61 étouffées par les clématites et les ronces). D'une hauteur souvent inférieure à 3 mètres, elles ne procurent pas

⁶⁰ Pour mémoire : « Seuls les sites avec des plantations d'alignement ont été visités par l'expert de L'UNESCO » comme le soulignent les services des Dren qui l'ont accompagné sur le terrain en février 1996

⁶¹ Annexes Icomos Chapitre conservation Article 4 : La conservation des monuments impose d'abord la permanence de leur entretien. Article 6 La conservation d'un monument implique celle d'un cadre à son échelle. Tout aménagement qui pourrait altérer les rapports de volumes et de couleurs sont proscrits

⁶² Voir cahier de référence « synthèse et extraits du projet » élaboré par l'agence Paysages CITARE pour une présentation de l'étude à la commission supérieure des Sites du 30 septembre 2010. III.2 la stratégie de mise en œuvre. Adopter une inter distance pertinente. p.18 : *La proposition consiste à adapter les distances selon les secteurs : reproduction à l'identique systématique pour les sites emblématiques (7-8 m en moyenne), plus couramment 10-12 m pour le reste du linéaire*

le confort pour le visiteur de l'ombrage des hauts arbres alignés. Comme l'a rappelé la Diren du Languedoc Roussillon « les zones boisées n'existent que par manque d'entretien »⁶³. La vue masquée par la ripulsive intense crée un enfermement uniforme. Le plaisancier se situe alors dans un couloir fermé au regard qui devient un véritable ennui. On peut d'ailleurs avoir une idée de l'effet produit si on a navigué en bateau sur le Po entre Milan et Venise. La figure des bandes boisées qui nous est proposée forme en réalité une transposition d'un « prêt à végétaliser » sur le modèle ferroviaire. Si, sur le territoire national, sur le long tracé des voies ferrées cela peut paraître acceptable, sur le canal du Midi, les bandes boisées donnent à voir un espace éloigné d'une conception composée autant qu'un abandon de la gestion du végétal.

Les bandes arborées sont plantées d'essences hétérogènes, de toutes textures, de toutes formes, de toutes couleurs. L'intervalle des plantations varie comme la hauteur des arbres. Les bandes arborées présentent l'image de fragments d'un parc péri-urbain. Elles témoignent d'une vision horticole (de jardin d'arbres) et nuisent au sentiment d'appartenance au domaine du canal qui permet de parcourir la totalité du Languedoc. Les vues offertes sur les paysages traversés deviennent aléatoires et elles transforment la vision intérieure de la promenade. Mais surtout, elles effacent l'histoire et son contexte historique et banalisent la figure territoriale. Doit-on au motif de biodiversité et de nouvelles initiatives d'usages locaux laisser le pas à la restauration patrimoniale ?

L'intervalle de 12 mètres entre chaque arbre renvoie et instaure le point de vue de l'ingénieur horticole, du forestier ou encore celui de l'ingénieur routier⁶⁴. Cet écart⁶⁵ ruine bien évidemment l'effet d'alignement. Il suffit de se déplacer sur le terrain pour constater, de « visu » que l'image des arbres géants qui se reflète sur le miroir du canal est attachée au graphisme d'un alignement serré, dont il résulte un développement en hauteur. Les platanes ont en effet, développé un houppier plus étroit (que pour un sujet isolé) celui-ci va chercher très haut la lumière dans le ciel. Cela a permis de faire surgir une silhouette haute et gracieuse qui participe au caractère magique du lieu. Avec un intervalle de 12 mètres entre chaque arbre, les couronnes foliaires ne sont plus rejointes. De l'intérieur, la frondaison est comme trouée et le voyageur est agressé par le soleil, tandis que de l'extérieur, le canal traditionnellement signifié par des frondaisons importantes et continues qui marquent son passage devient une ligne en pointillé. Cette proposition entraîne une perte de confort pour le visiteur, en effet il ne faut pas oublier que sur le canal du midi les températures estivales dépassent chaque année les 30°degrés et que les chaleurs durent plus de trois mois. Les arbres d'alignement plantés à petit intervalle régulier permettent une promenade rafraichissante. Cela constitue un attrait non négligeable pour la visite. Enfin l'intervalle prôné ici répond à un problème technique, cela permet de tourner autour de l'arbre sans retirer l'ancienne souche, c'est à dire d'opérer une double économie pour VNF de gestion et de replantation⁶⁶.

L'asymétrie des rives du canal cherche à intégrer l'étude dans une prise en compte des questions sur la demande, là aussi, de biodiversité. Mais le canal n'est pas une rivière, ce qui fait sa beauté est précisément la parfaite symétrie, c'est elle qui fabrique l'unité de son paysage intérieur. La dissymétrie des fleuves tient au contraire aux paysages souvent inversés de leurs versants et de leur exposition au soleil. En utilisant l'asymétrie on assimile l'ouvrage d'art à la rivière, c'est à dire la nature à la culture et on amalgame « ce magnifique monument du paysage » à une voie d'eau naturelle.

Les haies arbustives se sont développées ces dernières années sur le glacis des rives. à l'instar de vasques à fleurs, de pontons de bois ou encore du catalogue du mobilier urbain. Parce qu'elles ferment la vue sur le miroir d'eau, dans la traversée des villes ou des villages, les haies arbustives

⁶³ Débat de la réunion du 03.03.2009 : la Diren, Mme Marisol Escudéro prend clairement position : « Tous les aménagements doivent s'adapter au canal du Midi, il faut conserver ces effets de colonnades suggérés par les grands arbres. Le canal est construit et il ne faut pas le comparer à une rivière, les zones boisées n'existent que par manque d'entretien. L'image actuelle a été inscrite à l'UNESCO »

⁶⁴ p.18 De façon à obtenir des sujets au port étalé

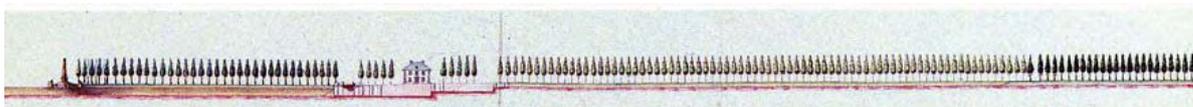
⁶⁵ qui est en réalité de 15 mètres comme l'a rappelé Daniel Laroche dans une première note de présentation de l'étude p. 3 du 22/09/2010

⁶⁶ Comme me l'a expliqué, lors de mon déplacement sur le terrain, Mme Iris Godart de l'agence Citare

banalisent l'espace du canal. Mais surtout elles contredisent l'échelle territoriale, le transforment ponctuellement en un square urbain. Il ne faudrait pas oublier que la beauté de l'ouvrage est précisément attachée au contraste d'effet qu'il introduit, il est en effet rural dans le paysage urbain et au contraire urbain dans l'espace rural. Ce qui permet cet effet est précisément la transparence qu'offre le canal qui reste l'une de ses caractéristiques fortes. Il y a donc une restauration à engager notamment au niveau des écluses.

S'agissant de la forme des figures, du choix des essences mises en place et de leur implantation, là encore il convient de ne pas se tromper de programme.

1) Les figures ou les structures végétales : A travers elles « le sentiment d'unité linéaire du canal » doit être affirmé, autrement dit le canal unificateur du Languedoc. A cet égard, la structure de l'alignement est un principe sur lequel on ne peut pas déroger même si la restauration ne pourra être engagée que sur le long terme et en fonction des moyens disponibles. Cela signifie qu'on ne peut établir l'état actuel de dégradation (avec les bandes boisées et les bandes arborées) comme support d'un projet futur pour le canal. Sur ce point, il faut évoquer la catastrophe qui s'est abattue sur Versailles en décembre 1999 et qui a aussi été l'occasion de mieux comprendre et de replanter dans l'esprit des lieux. On se souvient que la qualité du travail abouti par M. André Lablaude a permis de rassembler les moyens financiers nécessaires à la réhabilitation du domaine arboré qui pourtant, avait été abandonné depuis près d'un siècle. Pour ce qui concerne la demande sociale actuelle, il faut comprendre que les arbres en alignement⁶⁷ mettent en œuvre un espace moderne, un paysage à la fois ouvert et protégé, garant des enjeux patrimoniaux du canal. Cette propriété de protéger le voyageur et de permettre l'ouverture est l'essence même de l'espace moderne que le concepteur cherche ici à mettre en œuvre.



La structure de l'alignement est un principe sur lequel on ne peut pas déroger

2) Le choix des essences : le principe d'arbre de première grandeur prôné ici recueille notre adhésion. Mais la grande diversification⁶⁸ d'essences nous laisse cependant perplexe. Quoi qu'il en soit, un principe doit être respecté sans faille : planter d'une même essence la totalité d'un bief et non des bandes de 300 mètres car cela produirait un effet de manteau d'arlequin. Ainsi, s'il y a lieu, le changement d'essences devra se réaliser au niveau des écluses. Pour édifier le canal des deux mers, l'état Royal a dû constituer un fief⁶⁹. Le canal est et doit rester un lieu en soi, il ne peut être fragmenté par des unités paysagères qui viendraient ruiner l'homogénéité de sa composition, la perspective et l'unité qu'il offre sur la grande distance traversée. Depuis l'origine, celui-ci forme un domaine linéaire, à l'échelle de la région, un espace réservé qui évolue de Toulouse à Béziers, dans un environnement autre que le sien.

Le débat « historique » sur la multiplicité des essences oublie que le végétal est (comme dernier des mondes vivants) toujours le dernier à être mis en place. Il a fallu attendre pour aboutir le projet de Colbert et de Riquet, la politique de l'arbre qui s'est développée au XVIII^e siècle avec l'instauration notamment des pépinières locales qui en ont autorisé l'unification, avant on a planté les essences locales disponibles.

Enfin et à titre anecdotique nous regrettons que la qualité de l'ombrage n'ait pas été ici mieux

⁶⁷ Les plantations d'alignement installées de façon symétrique constituent l'espace du voyage, accordant à l'ouvrage sa dimension et son échelle propre qui n'est pas celui du terrain traversé; l'espacement même des arbres qui, par les vertus de la perspective crée l'impression de voûte ou de tunnel verdoyant, ménage pourtant des intervalles, des séquences où la vue s'échappe, où le paysage se met en scène en autant de fenêtres bornées par la géométrie des troncs. La découverte de la campagne dont on appréhende mieux la profondeur par ce premier plan formé par les arbres, est ainsi facilitée et progressive

⁶⁸ Faisant référence au mémoire de maîtrise de Onaïnty de 1999. Le canal du Midi est une œuvre construite sur 240 km et qui s'étend sur plusieurs siècles

⁶⁹ Voir, édit de création du canal du Languedoc signé à St Germain le 7 octobre 1666. Ceci a nécessité l'expropriation des terres



développée dans le choix des nouvelles essences choisies. Si le platane offre une ombre qui laisse filtrer la lumière d'un orangé tendre, le micocoulier procure lui une ombre en tamis mais plus triste car d'une tonalité grise.

Malheureusement, on le voit, l'ensemble des propositions de cette étude très conséquente (de plus de 342 pages) ne permettent pas de retrouver la beauté comme la qualité d'usage du canal. Elles contribuent à renforcer une vision déstructurée de l'aménagement. Alors qu'elle cède aux facilités du discours sur la biodiversité, cette étude méconnaît la dimension patrimoniale de cette notion : l'univers imaginé par Riquet a produit un écosystème qui est ici complètement ignoré.

Face aux demandes actuelles et aux questions autour du changement climatique nous regrettons que ce travail ne se soit pas mieux attaché aux enjeux patrimoniaux du canal. Certaines suggestions apparaissent manquer de cohérence par rapport à la qualité d'analyse historique engagée et qui devait pourtant appuyer « les fondements du projet ». Elles nous paraissent résulter par trop de soucis techniques et comptables attachés aux manques de moyens autant humains que financiers de VNF. Elles ne possèdent pas l'ambition nécessaire pour l'avenir du canal.

Parce que la qualité paysagère induit pour les régions traversées une manne économique considérable, parce que l'ouvrage est inscrit au patrimoine mondial, parce qu'enfin la même démonstration pourrait être faite au niveau technique (absence notamment du volet entretien), malgré l'avis du comité de pilotage mis en place par VNF, nous ne pouvons que donner un avis défavorable et demandons à la sagesse de la commission de bien vouloir partager notre avis.

Votre avis doit porter le caractère patrimonial et l'intelligence de nos ascendants, cette histoire magnifique du canal du Midi : une invention politique et technique, hors du commun du ministre Colbert et de l'entrepreneur Riquet, une voie d'eau capable de relier les deux mers qui signe la place de la région dans l'histoire économique et culturelle, et qui lui vaut aujourd'hui d'être inscrite au patrimoine mondial de l'humanité.

Anne Fortier-Kriegel

